



Le 26 novembre 2008

Madame Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable  
Bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Réponse à la question complémentaire du 20 novembre 2008**  
**Projets des parcs éoliens de Gros-Morne et de Montagne Sèche**

Madame,

En réponse à votre question du 20 novembre dernier, Cartier énergie éolienne n'envisage pas concevoir ses bâtiments de service en vertu de la norme LEED (Leadership in Energy and Environmental Design). La majorité des bâtiments accrédités LEED au Canada sont des édifices publics ou commerciaux jouissant d'une forte visibilité auprès des visiteurs, ce qui constitue un incitatif important pour les propriétaires. Les bâtiments de service de Cartier n'auront pas cette vocation publique. Quant à la norme canadienne BOMA, plus connue sous l'appellation BOMA BEST, elle vise les bâtiments commerciaux existants et ne s'adresse donc pas aux nouvelles constructions.

Toutefois, bien que ces bâtiments ne représentent qu'un très faible pourcentage de chacun des projets, Cartier les construira dans le même esprit que l'ensemble du projet, en minimisant leur empreinte écologique dans le milieu par une saine gestion environnementale, conforme aux lois et aux règlements en vigueur. De plus, Cartier privilégiera l'embauche d'entrepreneurs locaux et régionaux pour la construction des deux bâtiments de service.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Normand Bouchard  
Vice-président – énergie éolienne